



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nombre de dépistages prévus par semaine

Question écrite n° 29881

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage prévu au lendemain du déconfinement. Le 23 avril 2020, dans le cadre de la mission d'information de la Conférence des Présidents sur l'impact du covid-19, le directeur général de la santé avait annoncé que l'objectif était de réaliser « 700 000 tests par semaine sur l'ensemble du territoire ». Ce chiffre a été relayé par le Premier ministre à l'Assemblée : « au moins 700 000 tests virologiques par semaine au 11 mai ». Il est malheureusement loin d'être atteint. Exceptionnellement, le 14 mai 2020, Santé Publique France n'a pas publié le nombre de tests réalisés dans les laboratoires de villes et les hôpitaux dans son rapport hebdomadaire (<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-14-mai-2020>) : le graphique hebdo n'est pas actualisé pour les laboratoires de ville et est incomplet pour les hôpitaux. Cela rend impossible le suivi de la promesse de 700000 tests par semaine. Or cette promesse est la clef si l'on veut éviter que l'épidémie ne reparte et que l'on reconfiner, ce qui serait délétère pour la société et l'économie. Selon les données d'Etalab, les laboratoires de ville auraient fait 40 000 tests la semaine passée, soit moins que les semaines précédentes. Même si le nombre de tests dans les hôpitaux s'était sensiblement amélioré, on serait très loin de ce qui a été promis. Aussi il lui demande ce qui est prévu pour atteindre l'objectif des 700 000 tests par semaine.

### Texte de la réponse

La mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue l'une des clefs pour réduire fortement le risque de rebond épidémique. L'ensemble des moyens sont pleinement mobilisés dans le cadre de la stratégie de dépistage large et active souhaitée par le Gouvernement. Au niveau national, en semaine 41, 994 786 personnes ont été testées pour le SARS-CoV-2 par RT-PCR (pour 1 291 434 tests réalisés). Afin de faciliter l'accès aux tests de dépistage pour la population, l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé autorise la réalisation d'un test sans prescription médicale et sans avance de frais à toute personne qui se présente à un laboratoire d'analyses médicales. L'expérience acquise avec la mise en place d'équipes mobiles de prélèvement ou le développement d'espaces de prélèvement de type « drive » permet de démultiplier des opérations de dépistage allant au-devant de la population, notamment sur des lieux de fort passage, afin de garantir que le plus grand nombre soit effectivement testé et pris en charge. Dans les zones de forte circulation virale, il est également demandé aux agences régionales de santé de mettre en place des opérations de dépistage à large spectre, afin de réaliser des investigations épidémiologiques approfondies et d'identifier des chaînes de transmission cachées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 29881

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [26 mai 2020](#), page 3640

**Réponse publiée au JO le** : [27 octobre 2020](#), page 7519